

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 15 juillet 2024, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, messieurs les conseillers Éric Bissonnette et Bernard Carey formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

Messieurs les conseillers Roger Labrecque et François Prévost sont absents.

Aucune personne n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 3.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général par intérim confirme que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présence séance conformément à la loi.

Monsieur Guy Favreau, maire, s'adresse aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19h01.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 310-07-2024

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (INCLUANT LE VOTE DU MAIRE)

3. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

3.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

RÉSOLUTION 311-07-2024

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 59 167 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

Que le Village d'Abercorn informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe au Village conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (INCLUANT LE VOTE DU MAIRE)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 312-06-2024

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Carey ,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey
ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19h23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (INCLUANT LE VOTE DU MAIRE)

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.